
Service interprêt de microfilms

110 Guide des services
à la clientèle

Dernière mise à jour : décembre 2011

Service interprêt de microfilms

Le Service interprêt de microfilms des Archives publiques de l'Ontario permet aux chercheurs et chercheuses d'emprunter des documents d'archives sur microfilm par l'intermédiaire d'une bibliothèque ou d'un autre établissement qui participe au Service inter-institutionnel de prêt. Le Service interprêt de microfilms des Archives ne prête pas de microfilms directement aux particuliers et ne peut pas effectuer de recherches pour leur compte. Les demandes présentées directement par les particuliers ne seront pas acceptées. Informez-vous auprès de votre bibliothèque ou établissement de prêt pour savoir quelles sont ses politiques de prêt inter-établissement..

Quels documents sont disponibles par interprêt?

Seuls les microfilms figurant dans le *Catalogue du service interprêt de microfilms* des Archives publiques de l'Ontario peuvent être prêtés à un autre établissement. Vous trouverez ce document sur le site Web des Archives à l'adresse suivante : <http://www.archives.gov.on.ca/french/archival-records/interloan/index.aspx>. Veuillez noter que la majeure partie du document, incluant les listes de microfilms, est en anglais seulement.

Environ 21 000 de nos bobines de microfilms les plus populaires sont disponibles via interprêt. Ceci inclut notamment les dossiers de l'état civil du Bureau du registraire général de l'état civil, des documents relatifs aux terres, des testaments et des dossiers de succession, des documents des cours des sessions générales de la paix, des documents municipaux, des documents sur l'éducation et certains documents non gouvernementaux. Les Archives publiques de l'Ontario ne prêtent pas de documents originaux à des fins de recherche.

Comment commander un microfilm via interprêt :

Les chercheurs et chercheuses doivent soumettre leurs demandes d'emprunt de bobines de microfilms par l'intermédiaire d'une bibliothèque ou d'un établissement participant. Les demandes doivent comprendre le numéro de référence complet du microfilm, tel que cité dans le *Catalogue du service interprêt de microfilms*, et une brève description (p. ex., MS 935, bobine n° 52, volume E-H, enregistrements de décès pour 1888). Les demandes incomplètes seront retournées à l'établissement d'emprunt. Si vous avez besoin d'effectuer des copies à partir d'un microfilm, veuillez soumettre votre demande à une bibliothèque ou à un établissement qui dispose d'un lecteur-reproducteur de microfilms.

Les bibliothèques des réseaux SBOS et SBON devraient utiliser le système VDX pour soumettre leurs demandes. Les autres bibliothèques et établissement peuvent utiliser les **Services en ligne de prêts inter-établissement**, notre base de données disponible sur notre site Web (fortement recommandé pour un service plus rapide et efficace). Nous acceptons aussi les demandes envoyées par télécopieur, par courriel ou par la poste.

Conditions du prêt :

La période de prêt est de quatre semaines pour les commandes en provenance du Canada, cinq semaines pour les États-Unis, et de six semaines pour les autres commandes. Le microfilm doit demeurer dans les locaux de la bibliothèque ou de l'établissement d'emprunt.

Pour de plus amples renseignements :

Archives publiques de l'Ontario
Service interprêt de microfilms
77, rue Grenville, 3^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1B3 Canada
Tél. : 416-327-1600
Tél. : 1 800 668-9933, poste 1018 (Sans frais en Ontario)
Télé. : 416-327-1999
Courriel : interloan@archives.gov.on.ca

Document *Service interprêt de microfilm* :

<http://www.archives.gov.on.ca/french/interloan/index.html>

Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto (Ontario) M7A 2C5
Tél. : 416 327-1600 Sans frais (Ontario) : 1 800 668-9933 Téléc. : 416 327-1999
Courriel : reference@ontario.ca Site Web : www.archives.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario, contient des hyperliens.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.

Ce guide était précédemment la brochure no 13.